

MAIRIE D'AIGURANDE

1 place de la Promenade

36140 AIGURANDE

☎ 02 54 06 30 56

📠 02 54 06 39 55

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - du mardi 22 avril 2008-

Date de convocation : mardi 15 avril 2008

L'An deux mil huit, le mardi 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AIGURANDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, Maire.

Etaient présents : MM. COURTAUD, Mme DARCHY, MM. RAFFINAT, BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAILLIEN, MAINGAUD, HERAULT, PICAUD Ph., PICAUD L., Mmes ROBISSON, GOUNEAU, YVERNAULT, PENIN, M. SOHIER, Mmes GIRAUDET et AULET, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : (excusée) : Mme LAURIEN

Mme LAURIEN a donné pouvoir à Mme GIRAUDET.

Mme GIRAUDET a été élue secrétaire de séance

Le procès verbal de la séance du 31 mars a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, à la demande du maire, observe un instant de recueillement à la mémoire de M. Gilbert REDEUILH, ancien conseiller municipal, décédé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Le Maire présente les comptes administratifs 2007 de la commune et des bâtiments artisanaux.

Budget principal et Bâtiments Artisanaux: Le conseil municipal, délibérant sous la présidence de Mme Pierrette DARCHY, approuve le compte administratif par 17 voix pour et 1 abstention

Affectation des Résultats : Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Maire.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du budget principal et des bâtiments artisanaux établis par le receveur municipal.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2007 des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Budget de l'Eau : Le conseil municipal délibérant sous la présidence de Mme DARCHY, approuve le compte administratif du service de l'Eau à l'unanimité.

Affectation des Résultats : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Maire.

Budget de l'Assainissement : Le conseil municipal délibérant sous la présidence de Mme DARCHY, approuve le compte administratif du service de l'assainissement par 17 voix pour et 1 abstention.

Affectation des Résultats : Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Maire.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement établis par le receveur municipal.

BUDGETS PRIMITIFS 2008

Budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à 1 709 142.73 € en fonctionnement et à 1 801 329.06 € en investissement

L'auto financement dégagé pour la section d'investissement s'élève à 562 923.73 €

Les actions nouvelles inscrites concernent:

- l'aménagement de la salle de cinéma pour 45 000 €
- la réfection de vitraux et de verrières à l'église pour 20 000 €
- la réfection des WC publics place de la promenade pour 20 000 €
- un programme de voirie 2008 dont la la modernisation de l'éclairage public pour
- un 1^{er} crédit provisionnel de 150 000 € est inscrit pour la reconstruction de l'école maternelle

Budget « Bâtiments artisanaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe « Bâtiments artisanaux » 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à 59 134.38 € en fonctionnement et à 88 214.36 € en investissement

Budget primitif de l'eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'eau 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à **32 976.71 € en fonctionnement** et à **79 497.05 € en investissement**

Ce budget prévoit en investissement la poursuite de la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Budget primitif de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'assainissement 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

à **68 424.00 € en fonctionnement** et à **167 129.61 € en investissement**

*Le montant total de l'ensemble des budgets de la commune d'Aigurande s'établit pour l'année 2008 à **4 005 847.90 €***

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le maire propose de maintenir les taux des taxes locales, soit :

Taxe d'habitation :	10.14 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	15.73 %
Taxe sur le Foncier non Bâti :	26.12 %
Taxe Professionnelle :	7.25 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales pour 2008.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, comme le prévoit l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts.

Il rappelle que cette commission se compose de 6 titulaires et 6 suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal et comportant 12 titulaires et 12 suppléants.

Le conseil municipal propose :

- titulaires : M. Bernard PION, M. Lucien PICAUD, Mme Pierrette DARCHY, M. Eric DURIEUX, M. Bernard DANGEON, Mme Lucette FOULON, M. Didier MIRAUX, M. J.

Michel LAURIEN, M. Serge MICAT, M. Louis SOHIER, M. Maurice YVERNAULT, M. Gilles MICOURAUD

- suppléants : M. Roland FOULATIER, M. Philippe PICAUD, M. Olivier BERNARDET, M. Camille CUTARD, M. Georges PASQUET, M. Pierre EMERY, M. Philippe ALLORENT, M. Yvon CHAUMETTE, M. Marcel RENAUD, M. Bertrand ROBIN, M. Philippe VIARD, M. Guy ALAPETITE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2008 : ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DGE pour réaliser la modernisation de l'éclairage public.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'amélioration de l'éclairage public pour un montant de travaux de 78 510.00 € HT
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la DGE pour mener à bien ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CNC : AMENAGEMENT DE LA SALLE DE CINEMA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au réaménagement de la salle de cinéma, en changeant les fauteuils devenus inconfortables et en redistribuant leur implantation.

Il propose au conseil de solliciter une subvention au Centre National pour le Cinéma pour réaliser cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement du cinéma pour un montant prévisionnel de 45 000 €
- **SOLLICITE** une subvention du CNC.

COLLEGE FREDERIC CHOPIN : VOYAGE EN ESPAGNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le collège Frédéric CHOPIN organise un voyage en Espagne. Le coût est de 230 € par enfant.

Le Collège sollicite une participation de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

-**DECIDE** d'accorder une participation financière de 80 € par élève au collège Frédéric Chopin pour l'organisation du voyage en Espagne et de verser cette participation au collège Frédéric Chopin.